



Pour adhérer à la
CFDT :



@interco.cfdt.fr



@interco_cfdt_officiel



/interco_cfdt_officiel



/intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

Indemnitaire à la DSJ, Illusions et désillusions

Régimes IFSE, la grande illusion de la reconnaissance des fonctions et sujétions !

Pour les **corps communs** (adjoints administratifs, techniques, secrétaires administratifs et attachés d'administration), toujours pas de respect des engagements du ministre.

La revalorisation de septembre 2025 devait être reproduite en 2026 et 2027. Mais en juillet 2026, toujours rien ! Sauf une vague annonce dans un courrier du ministre envoyé jeudi dernier sur un budget 2027 encore hypothétique.

La CFDT exige le respect de cet engagement dès 2026 !

Pour les **greffiers** ... rien aucune annonce, aucune discussion, comme si les dégâts sur le pouvoir d'achat s'étaient arrêtés avec la précédente revalorisation indiciaire.

Pour les **cadres greffiers** ... idem et toujours aucun bilan sur l'application du nouveau régime indemnitaire créé.

Pourtant il y a fort à dire, les collègues en choisissant la catégorie A ont perdu leurs heures supplémentaires, nous devons veiller à la juste compensation.

Pour les greffiers et cadres greffiers, c'est inadmissible à l'heure où le ministre annonce le déplafonnement et l'augmentation des indemnités d'astreinte pour les magistrats du parquet, rien pour les greffiers et cadres greffiers qui participent à ces astreintes ...

Pour les **directeurs des services de greffe**, toujours aucune ouverture des discussions.

La parole d'un ministre a-t-elle désormais une si piètre valeur ?

Faudra-t-il une nouvelle manifestation Place Vendôme pour faire respecter cette parole ?

La CFDT exige l'ouverture des discussions sur l'indemnitaire des DSGJ.

Complément indemnitaire annuel (CIA), la grande désillusion de la reconnaissance de l'investissement !

Le CIA, par son application actuelle, est devenu un **levier de démotivation**.

Il est grand temps d'en changer les règles car actuellement, ce qui préside, c'est la **répartition de la misère**.

Et personne ne peut s'en satisfaire, ni celui qui doit la distribuer, ni celui qui la reçoit.

L'exercice de distribution est enfermé dans un tel cadre qu'il ne récompense rien ni personne.

Les montants de CIA n'évoluent pas cette année.

Que ce soit celui des corps communs ou des corps spécifiques, il est strictement identique à celui de l'année dernière.

17 JUILLET 2026

Et pour illustrer cet abandon salarial, un CIA pour le corps des cadres greffiers nouvellement créé presque au niveau de celui que les collègues auraient perçus en tant que greffiers (puisqu'il fallait être en excellent pour bénéficier de la promotion).

Et tout cela sans avoir connaissance des enveloppes ! Espérons qu'il n'y ait pas encore moins que l'année dernière à distribuer ! **A l'heure où le ministre se gargarise d'un nouveau budget « historique », où est la reconnaissance financière des agents ?**

Pour rappel, les contractuels n'étant pas soumis au RIFSEEP (IFSE et CIA), ils ne pourront pas bénéficier de cette reconnaissance de leur investissement quel que soit le niveau de satisfaction. Ils devront attendre l'illusion lointaine et incertaine de la réévaluation tous les 3 ans.

A ce jour, à la DSJ, plus aucune cohérence entre les régimes IFSE des différents corps !

A ce jour, à la DSJ, plus aucune cohérence entre les montants des CIA !

La CFDT exige une réunion urgente sur les perspectives salariales en matière indemnitaire à la DSJ.